



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE MONTBONNOT- SAINT-MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 038-213802499-20260630-04_02_2026_009-AR



ARRETE MUNICIPAL N° 04_02_2026_009
ARRETE D'AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE ET DE CIRCULATION
AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune Montbonnot St-Martin,

- Vu l'attestation d'assurance du véhicule à usage taxi produit par l'intéressé
- Vu l'attestation de pose du taximètre ou copie du carnet météorologique,
- Vu la photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- Vu le procès-verbal du contrôle technique,

ARTICLE 1 :

Autorise

La Société TAXI MAHE, représentée par Monsieur David CHAMBRIER

Domiciliée : 152, Henri Barbusse – 38920 CROLLES

A faire circuler et stationner comme taxi le véhicule automobile :

Numéro d'immatriculation : GY-040-WJ

Marque (D.1) : BYD

Type du véhicule (D.2.1) : M10ZHEVP000A120

Numéro dans la série du type (E) : LC0CF6CD4P1079213

ADS N° 1

ARTICLE 2 :

La présente autorisation de stationnement sur le domaine public ne vaut que pour un seul véhicule

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Ismier et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin

Le 25/06/2026

Le Maire

Jean-François CLAPPAZ

